



A l'aide !!!!! trop compliqué à comprendre !!

Par **tonton95**, le **04/02/2011** à **21:13**

BonjourrrrrHistoire compliquée et je ne sais plus quoi faire !!rrrrJ'ai déposé ma lettre de démission en RAR, le lendemain j'apprends par mail par mon patron qu'il m'avait envoyé une lettre en RAR pour un entretien préalable à sanction (que je n'avais pas été cherché par manque de temps). Je lui ai répondu par mail qu'étant démissionnaire je ne souhaitais pas y assister.rrrrJe reçois maintenant une lettre en réponse à l'entretien stipulant qu'ils mettent fin à mon préavis de démission pour faute grave !!!!! (pour des absences injustifiées inventés datant de Juillet sauf une journée véridique fin décembre). Qu'ils ne paieraient pas mes 2 mois de préavis et qu'ils m'enlevaient de mon solde de tout compte les journées "fraudés"rrrrJe ne comprend pas car c'était un entretien préalable à sanction (dans la lettre il n'y avait pas écrit licenciement)rrrrJe pense que c'est pour éviter de me payer les mois de préavis mais il n'a pas le droit non ?????!!!!rrrrrrPouvez m'aider à savoir si ils ont droit et que dois je faire svp !!rrrrMerci

Par **P.M.**, le **05/02/2011** à **08:27**

Bonjour,rrnEffectivement, si l'employeur n'a pas mentionné dans la convocation que la sanction pouvait aller jusqu'au licenciement, il n'a pas respecté la procédure, mais encore faut-il en être sûr...rrnLa procédure de sanction ne peut être engagée que dans les 2 mois où la faute a été commise ou que l'employeur en a eu connaissance mais si elle est réitérée, il peut en être tenu compte...rrnVous pourriez contester le licenciement devant le Conseil de Prud'Hommes, d'autant plus qu'il est postérieur à votre démission...

Par **Cornil**, le **06/02/2011** à **01:55**

Echange plus détaillé à ce sujet sur un forum cousin...

Par **P.M.**, le **06/02/2011** à **10:30**

Bonjour,
C'est ici que ça se passe et pas ailleurs...

Par **Cornil**, le **06/02/2011** à **23:29**

[citation]C'est ici que ça se passe et pas ailleurs...[/citation]
Dois-je comprendre qu'on n'interviendra plus sur le forum "cousin"?

Par **P.M.**, le **06/02/2011** à **23:48**

Vous ne comprenez jamais rien puisque je suis déjà intervenu et continuerai sur l'autre forum voisin mais chacun est libre d'aller sur tel ou tel forum et a droit à l'information car nous ne sommes pas sous un régime totalitaire, ne vous en déplaie en effet plusieurs forums peuvent coexister sans que l'on renvoie de l'un à l'autre, c'est bien pourquoi personnellement je réponds sur plusieurs d'une manière aussi complète mais cela vous dépasse visiblement...